

Regain de l'insécurité au Bénin

3 millions et une 4x4 emportés à Allada (Mathias Djigla agressé)

François YOVO

« Les braquages, les agressions, les vols à mains armées etc.. je les écoutais à la radio et les voyais à la télévision. Il a fallu que je vive l'expérience le jeudi passé pour comprendre que ce n'est pas un jeu d'enfant. Je ne souhaite pas ce genre d'expérience au pire de mes ennemis... ». C'est un homme complètement abattu, désabusé et encore sous le choc qui a tenu ses propos devant une foule de personnes hébétées à qui il racontait la mésaventure qu'il a vécu le jeudi 14 Avril dernier. La scène s'est déroulée à Allada Togoudo dans le quartier Centre. Mathias Djigla réside à Allada. Il s'agit environ 23 heures quand une quinzaine de bandits de grands chemins armés jusqu'aux dents a débarqué dans la maison de Mathias Djigla. Ils étaient tous armés de pistolets. Le chef de la bande avait en plus du pistolet un Kalachnikov. Il a fallu seulement quelques minutes à la bande de malfrats pour tenir tout le monde en respect. La victime Mathias Djigla a été passé à tabac devant ses enfants qui étaient terrorisés et qui

imploraient le pitié des braqueurs. Les malfrats ont contraint la sœur de la victime de leur montrer la chambre à coucher de la femme de Mathias Djigla qui est une commerçante très connue dans la localité. Ils ont mis tous sens dessus-dessous, brisé les placards, fracassé les armoires. Ils ont fini par trouver là où la commerçante cache ses économies. Ils ont trouvé une somme avoisinant 3 millions de francs CFA. Comme si ceci ne leur suffisait pas, ils ont exigé la clé de la voiture rutilante 4x4 de marque Toyota Hi lux IPF 2291 RB double cabine. Sous la torture ce dernier céda et leur remis la clé. Les braqueurs sont donc partis et avec les 3 millions et la voiture 4x4. Avant de partir, ils ont promis à la victime de revenir dans peu de jours. Leurs propos laissaient transparaître la haine, la jalousie, le mépris etc..... En effet les braqueurs ont laissé entendre « quel âge as-tu, depuis quand tu as commencé par travailler pour réaliser tant de richesses. Tu verras, tu entendas parler de nous à nouveau... » Pour partir, ils ont se-



Le ministre Mama Séydou Sika en charge de la sécurité.

lon les dires de la victime pris le chemin de Tori. Le lendemain, en effet il a été constaté un accident de circulation sur la dite voie. Au lieu de l'accident il a été retrouvé le par-choc, les pièces du véhicule et du sang par terre. Qu'est-ce qui est arrivé aux assaillants dans leur fuite ? Impossible de le dire. Toujours est-il que la police et la gendarmerie d'Allada sont en train de ratisser large dans la zone pour arrêter les malfrats. Ce n'est que le souhait de Mathias Djigla qui continue d'avoir peur du fait que les malfrats ont promis de revenir.

Pénurie des produits pétroliers

La ligue pour la défense des consommateurs n'a pas convaincu (Elle semble être à la solde de Fagbohoun)

Romain Houéhou et Modeste Gouton respectivement de la ligue pour la défense des consommateurs et de l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER) ont animé conjointement hier soir une conférence de presse à la Chambre du commerce et l'industrie du Bénin (CCIB). Ce fut l'occasion pour ces deux ardents défenseurs des consommateurs béninois d'apporter des clarifications sur la pénurie des produits pétroliers que connaît actuellement notre pays.

Marcel ZOUMENOU

Le président de la ligue pour la défense des consommateurs Romain Houéhou a mis l'accent au cours de cette conférence sur la subvention de l'Etat pour les produits pétroliers. Pour lui, si le Bénin connaît de sérieux problèmes pour l'approvisionnement en produits pétroliers c'est parce que l'Etat n'a pas pu vite s'acquitter de ses subventions et cela a empêché les sociétés de commercialisation de pouvoir faire face aux prix pratiqués sur le marché international. Il a ensuite précisé que son organisation fait



Massiyatou Latoundji Lauréano, ministre du commerce.

partie de la CONAMIP. « Je ne peux pas encourager ce commerce illégal et illicite » dit Romain Houéhou. Il poursuit en disant que la décision prise par l'Etat de lutter contre l'essence « Kpayo » est un combat logique pour la sauvegarde de l'économie et de l'environnement de

notre pays. A l'entendre ainsi, on constate que la ligue pour la défense des consommateurs est à la solde de la SONACOP ou plus précisément de Fagbohoun. Car, en tant que défenseur des consommateurs, Romain Houéhou devrait savoir que l'essence Kpayo est plus consommé que celle de la SONACOP. En outre, il feint d'oublier les retombées d'une telle décision sur la société. Romain Houéhou a donc de quoi nous faire peur avec sa ligue si la survie des milliers de personnes qui vivent du commerce de l'essence « Kpayo » ne l'intéresse guère. Il s'est transformé en avocat de la SONACOP et en l'occurrence Fagbohoun qui a besoin de la subvention de l'Etat pour mieux servir sa clientèle. La ligue pour la défense des consommateurs n'a vraiment pas l'air de défendre réellement les consommateurs.

L'Indépendant

Des informations sûres et crédibles

Projet de construction de stade au Bénin

Les Résultats du concours architectural désormais proclamés

Proclamer les résultats et remettre les prix aux Lauréats du concours d'architecture relatif au programme de construction et de réhabilitation de stades dans les différentes localités du Bénin était l'objectif de la tenue de la séance de proclamation des résultats et de remise des prix aux lauréats du concours d'architecture organisée par AGETIP-BENIN le mardi 19 Avril 2005 au Palais des congrès de Cotonou.

Alain COCQU

Ils étaient près de 150 participants à cette séance de proclamation des résultats et de remise des prix aux lauréats du Concours d'architecture. C'est le représentant du ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme qui a travers son discours a annoncé qu'il est aisé de constater qu'il existe un lien très étroit entre le développement du sport et le développement des infrastructures, car selon lui on ne saurait parler de pratique sportive sans installations sportives. C'est pourquoi le gouvernement du Général Mathieu Kérékou dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique, s'emploie à promouvoir et à développer les activités sportives au Bénin. Selon ses dires, le Gouvernement a prévu la construction d'un certain nombre de stades dans nos départements et communes dans son programme d'action 2001-2006, c'est pourquoi au titre du programme d'investissements public 2003, les études des stades ont été pro-

grammées à savoir Parakou dans le département du Borgou où il est envisagé la construction d'un stade national omnisports d'une capacité de 25.000 places et d'un stade départemental de 15.000 places ; Kandi dans le département de l'Alibori où il est prévu la construction d'un stade départemental de 15.000 places ; Abomey dans le département du Zou où il est projeté la construction d'un stade départemental de 15.000 places et enfin Lokossa dans le département du Mono où il est prévu la construction d'un stade départemental d'une capacité de 15.000 places. Pour finir, il a annoncé que la sélection n'a pas été facile du fait de la grande qualité des œuvres en compétition et a exhorté les lauréats à une bonne collaboration pour la suite du processus devant conduire à la mise en place des infrastructures.



Jean-Baptiste Edayé, Ministre de la jeunesse, des sports et loisirs.

Pour interdiction de l'utilisation de la bande VHF par LC2

Christian Lagnidé fait du chantage

M Z

« ... Je suis un opérateur économique et il faut que j'étende mon réseau. C'est pourquoi je ne peux pas rester sur UHF mais si on me contraint à y rester, je vais suspendre mes émissions, je fermerai la télévision et le personnel sera dans la rue... », c'est ainsi qu'on peut paraphraser la substance de l'intervention de Christian Lagnidé, PDG de la chaîne de télévision privée LC2 devant les conseillers de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication hier soir. Christian Lagnidé a été invité pour être auditionné sur la non conformité des installations techniques de sa station avec la convention signée avec la HAAC. En effet depuis 1997 la chaîne de télévision privée LC2 a commencé à faire des essais sur la bande VHF. En 1998, elle a pris son agrément et la HAAC l'a instruite d'émettre sur UHF mais à peine elle a émis pendant deux semaines sur UHF qu'elle a repris son émission sur VHF. Avec l'avènement de Golf télévision, cette dernière a attiré l'attention de la HAAC sur la concurrence

déloyale que lui lance LC2 en émettant sur la bande VHF. Malgré tous les rappels à l'ordre, LC2 n'a pas daigné obtempérer. Hors, la loi sur la démonopolisation de l'espace audiovisuel est très claire. Elle donne à la télévision d'Etat le monopole de l'utilisation de la bande VHF. Pour les télévisions privées, c'est la bande UHF qui est conseillée. Pourtant, Christian Lagnidé ne semble pas comprendre cette banale évidence. Très remonté, il a opposé une fin de non recevoir à l'injonction de Ali Zato et de ses conseillers. Le PDG de LC2 a tout l'air d'un pourfendeur qui refuse de croire à l'existence de la loi, des textes de la république et même du minimum socialement partagé. Malheureusement ses chantages n'ont pas impressionné les conseillers de la HAAC qui l'ont sommé de reprendre ses émissions sur UHF dans les 15 jours à venir s'il ne veut pas encourir de graves sanctions. Espérons que le bon sens et l'esprit d'équité regagne Christian Lagnidé pour qu'il comprenne que nous sommes dans un Etat de droit et que nul n'est au-dessus de la loi.